
Délibération 2023-02

Point de l'ordre du jour : I

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2023

Vu le décret n°2011-21 du 5 janvier 2011, modifié, relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay.

Vote unique :

Le conseil scientifique approuve le procès-verbal de la séance du 7 mars 2023.

Nombres de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Gif-sur-Yvette, le 9 juin 2023

Pour extrait conforme,
Le Président du conseil scientifique

Patrice AKNIN



Annexe : Procès-verbal de la séance du 7 mars 2023

Classée au registre des délibérations sous la référence :

CS – 09/06/2023 - D.2023-02

Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :

Conseil scientifique

7 mars 2023

Projet de procès-verbal

		NOM	Prénom	Présence/Absence
Président du conseil	IRT SystemX	AKNIN	Patrice	Présent
Personnalités qualifiées	Flying Whales	ALLANO	Sylvain	Présent
	Institut d'Optique Graduate School	ASPECT	Alain	Excusé
	ENSAM	AUBARD	Xavier	Excusé
	Centre Marc Bloch	DE VERDALLE	Laure	Excusée
	Institut Curie	GOUD	Bruno	Présent (visio)
	CNRS	GROLLIER	Julie	Excusée
	Renault SAS	PERRIN	Jérôme	Présent (visio)
	SAFRAN Aircraft Engines	RUIZ-SABARIEGO	Juan-Antonio	Présent (visio)
Représentants d'institutions partenaires	Inria	THIRION	Bertrand	Excusé
	École normale supérieure	CHRISTOPHE	Anne	Présente (visio)
	CNRS	PETIT	Sabine	Présente (visio)
	Académie des Technologies	VAISSIERE	Magali	Excusée
	Université de Paris	KUBLER	Nathalie	Excusée

Collège A (professeurs des universités)	LMT, DER Génie Mécanique	CHAMOIN	Ludovic	Présent (visio)
	LBPA	CHERFILS	Jacqueline	Excusée
	Centre Borelli, DER mathématiques	DESOLNEUX	Agnès	Présente (visio)
	LUMIN, DER Physique	ROCH	Jean-François	Présent
Collège B (autres personnels d'enseignement et de recherche)	LMT, DER Génie Mécanique	ABAHRI	Kamilia	Excusée
	LSV, DER informatique	LE ROUX	Stéphane	Présent
	ISP	THEVENIN	Pierre	Excusé
Ingénieurs de recherche	LMT	LAEUFFER	Hortense (titulaire)	Excusée
	PPSM	GALMICHE	Laurent (suppléant)	Présent (visio)
Usagers de l'École	DER Nikola Tesla	PIETRI	Mélanie (Titulaire)	Présente
	Département Physique Chimie	DUPUY	Géraud (suppléant)	Présent

Membre de droit :

Présidente de l'ENS Paris-Saclay	CARRASCO	Nathalie	Présente
----------------------------------	----------	----------	-----------------

Invités permanents Présidence :

Vice-présidente chargée de la stratégie et des moyens	PEYROCHE	Anne	Présente
Vice-président chargé de la formation	HUBERT	Olivier	Présent (visio)
Vice-président chargé de la recherche	MAÎTRE	Philippe	Présent
Directrice générale des services par intérim	TORRICELLI	Catherine	Présente

Invités :

Responsable du service des Relations internationales	EVAIN	Catherine	Présente (visio)
Responsable de la Direction de l'Appui à la recherche et à l'Innovation	BRANCO	Virginia	Présente
Directrice de la Scolarité, de la Vie étudiante et des Concours	DELANGHE	Nathalie	Présente
Directeur de la Graduate School MRES	NÉRON	David	Présent
Directeur de la Scène de Recherche	BARATIN	Ulysse	Présent

ORDRE DU JOUR

I.	Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2022 (Vote).....	4
II.	Points d'actualité (Information).....	4
III.	PhD Track entreprise (Information)	5
IV.	Dispositif du régime indemnitaire des jurys de concours (Information).....	7
V.	Formation : règlements et admission voie étudiante (Information).....	7
VI.	Graduate schools (Information)	8
VII.	Présentation de la Scène de recherche (Information)	9
VIII.	Questions diverses Information	11

La séance est ouverte sous la présidence de Patrice AKNIN à 14 heures 00. Le quorum est atteint.

Nathalie CARRASCO annonce disposer des mandats de Xavier AUBART et Laure DE VERDALLE, excusés.

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2022 (Vote)

Le Conseil scientifique approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2022.

II. Points d'actualité (Information)

Nathalie CARRASCO indique que le 10 décembre, les collègues d'Alain ASPECT ont organisé un événement à l'ENS, avec une série de conférences et la retransmission en direct de Stockholm de la remise de son prix Nobel de Physique. L'ENS a organisé sa cérémonie des vœux début 2023, et remis à cette occasion les palmes académiques à plusieurs collègues. Ce fut l'occasion de présenter la nouvelle équipe de présidence : Olivier HUBERT (vice-président Formation), Philippe MAÎTRE (vice-président Recherche) et Anne PEYROCHE (vice-présidente Stratégie et Moyens). Le 6 mars, Alain ASPECT a donné un séminaire ouvert à tous dans le grand amphithéâtre de l'ENS, organisé par ses collègues de l'Université Paris Saclay.

Des ateliers ont accueilli des classes de primaire et secondaire du plateau le 11 février 2023 à l'occasion de la journée internationale des femmes et filles en sciences. Plusieurs conférences internationales (MOMENTOM, avec Michael GRÄTZEL) et colloques (groupe d'étude et de recherche en anglais de spécialité, projets étudiants chimie et médiation scientifique) sont organisés en mars à l'ENS.

Deux partenariats stratégiques ont été signés depuis décembre 2022 avec Dassault Systèmes et Safran. Avec l'objectif d'améliorer les conditions de travail et la lutte contre les VSS (Violences Sexistes et Sexuelles), l'ENS a lancé un programme de marrainage et parrainage des élèves de l'école, signé une convention de mécénat avec Avenir Santé Mutuelle et une convention de partenariat avec France Victimes.

Le projet BIOSANTEX, porté par l'ENS Lyon, a été sélectionné pour la création d'un campus franco-indien sur les thèmes biologie et santé. Pendant deux ans, ce projet permettra d'initier ou renforcer des partenariats privilégiés entre les 4 ENS et les 6 ISER indiens, dont l'un des directeurs a été reçu à l'ENS en février.

Olivier HUBERT indique que le règlement des études a évolué et mentionne désormais le projet d'étude dans son article 23 et précise la diplomation dans son article 47.

La date limite de dépôt des projets dans le cadre de la campagne CDSN (contrats doctoraux spécifiques normaliens) était fixée au 6 mars 2023 : 150 candidatures ont été reçues pour 122 CDSN et l'éventail de sujets devrait être plus large que les années précédentes. Les candidatures sont très bien réparties sur les 3 zones géographiques visées (Ile-de-France, Université Paris Saclay et régions). Le ratio femmes/hommes s'améliore (42/108), le ratio Normaliens élèves et Normaliens étudiants reste identique (129/21).

Ludovic CHAMOIN demande si le financement des CDSN est bien complet pour les laboratoires. Philippe MAÎTRE confirme que la dotation reçue du MESR par l'ENS n'est pas à la hauteur du coût total employeur. Ce différentiel de 111 euros par mois, qui date de 2007, n'est pas propre aux CDSN, et reste modique au regard des 105 000 euros que coûte un contrat doctoral en 2023. Certains employeurs l'ont contesté et se sont inquiétés de l'augmentation à venir du salaire des doctorants. Une communication a été faite à l'Université Paris Saclay et le sera vers tous les futurs

employeurs et écoles doctorales. Les équipes présidence des 4 ENS travaillent de concert avec le MESR afin de résoudre ce problème, dans un contexte d'augmentation de la rémunération des doctorants ces trois prochaines années.

Dans un contexte plus général que celui des CDSN, Jean-François ROCH précise que le problème de revalorisation de la rémunération des doctorants touche notamment les doctorants rémunérés sur ressources propres, par exemple ceux de Quantum Saclay. Au regard de la durée du contrat, les sommes cumulées sont importantes, ce qui crée des tensions.

Nathalie CARRASCO confirme que le problème existe pour la revalorisation des contrats doctoraux en cours. Le Ministère a mal communiqué sur les CDSN et a indiqué aux établissements accueillant les doctorants que l'ENS recevait la totalité des financements, ce qui n'est pas le cas. Les ENS ont demandé au ministère de clarifier cette communication, car c'est bien à l'employeur de compenser les 111 euros manquants aujourd'hui.

Jean-François ROCH indique que certains collègues ne comprennent pas la demande qui est faite aux laboratoires de classer les candidats CDSN (quand il y en a plusieurs).

Olivier HUBERT répond que ce type de classement est également réalisé pour les contrats doctoraux classiques à la demande des écoles doctorales. Le refus par les laboratoires de réaliser ce classement est discutable. Il précise à Mélanie PIETRI que le fait de classer des candidats ex aequo n'est pas un refus de classement et à Patrice AKNIN que le classement peut jouer un rôle important pour discriminer des candidats dont le dossier est proche.

Philippe MAÎTRE annonce la notification d'une chaire de professeur junior (CPJ, de 3 à 6 ans selon le profil de la personne recrutée) en 3^{ème} vague, pour la rentrée 2023-2024, sur la thématique « design pour les transitions écologiques ». L'ENS a aussi obtenu une CPJ lors des deux vagues précédentes. Les CPJ peuvent être utilisées pour soutenir des projets interdisciplinaires (ex. : CPJ en interface mathématiques/SHS en 2^{ème} vague), soutenir des reconfigurations de laboratoire (ex. : CPJ en économie en 1^{ère} vague) et participer au déploiement des parcours de recherche thématique pluridisciplinaires. Cette 3^{ème} CPJ répond à ces trois objectifs stratégiques. Il précise à Géraud DUPUY que la prochaine publication d'un arrêté pourrait préciser la volonté ou non du ministère d'élargir le nombre de CPJ au cours des prochaines années.

III. PhD Track entreprise (Information)

Philippe MAÎTRE rappelle que le PhD Track de l'ENS, créé en 2021 et dédié aux étudiants Normaliens, permet d'offrir une bourse d'accompagnement durant les deux dernières années de diplôme (de 1000 euros par mois) et offre un accès privilégié à un contrat doctoral. L'ENS a attribué 4 PhD Track en 2021, 6 en 2022 et en attribuera 6 en 2023, pour un objectif à terme de 10, prioritairement pour des unités d'accueil à l'Université Paris-Saclay.

L'idée d'un PhD Track Entreprise a émergé suite aux discussions avec les partenaires non académiques intéressés pour participer à la formation par la recherche et vers le doctorat d'un étudiant normalien. Une expérimentation a été menée en 2022 avec l'IRSN et l'ENS devrait pouvoir proposer 5 PhD Track Entreprise en 2023. Ils seront également ouverts en 2023 aux M1 de l'Université Paris Saclay soutenus par un DER. La campagne est ouverte depuis le 31 janvier 2023, pour une mise en place en septembre 2023.

Nathalie DELANGHE signale qu'aucune candidature n'a encore été reçue. Il est nécessaire de relayer l'information auprès des étudiants, car le dépôt des candidatures sera clos au 31 mars 2023.

Philippe MAÎTRE précise les conditions de fonctionnement du PhD Track Entreprise. L'intérêt pour le projet de recherche doit être partagé entre une équipe de l'ENS et une entreprise. Le processus de recrutement est réalisé durant l'année de M1. L'entreprise s'engage à : participer à la sélection et l'évaluation annuelle, financer les deux années de bourse via le mécénat, participer à l'encadrement (référént) et proposer un financement de thèse (CIFRE ou autre). Pour sa part, l'ENS s'engage à promouvoir les projets auprès des étudiants de M1 de l'Université Paris Saclay et des Normaliens étudiants, proposer un accompagnement scientifique par un tuteur, un accompagnement académique pendant deux ans et un accompagnement pour identifier un ou des laboratoires de thèse pertinents.

Les 5 PhD Track Entreprise prévus en 2023 seront financés par l'IRSN (2 sujets proposés, mais un seul financé), le CEA (2 sujets proposés et 2 financés) et l'IFPEN (2 sujets proposés et 2 financés).

Patrice AKNIN note que ces trois entités sont des EPIC et suggère d'ouvrir ce dispositif aux entreprises privées. Philippe MAÎTRE assure avoir obtenu un écho favorable de plusieurs entreprises (EDF, Siemens, Safran...). Le dispositif est expérimental et nécessite encore d'être ajusté. Nathalie CARRASCO confirme que cet outil à potentiel est amené à évoluer.

Stéphane LE ROUX s'enquiert d'un éventuel pendant pour le secteur public.

Philippe MAÎTRE indique qu'en mars 2022, le ministère a annoncé de nouvelles modalités de financement de thèse dites COFRA (convention de financement à la recherche dans une administration), particulièrement intéressantes pour les SHS. Cependant, suite à cette annonce, aucune notification officielle n'a été faite aux institutions. Ce nouveau dispositif devrait être opérationnel et financé en 2023, avec une cible d'une centaine de COFRA au niveau national.

Jean-François ROCH évoque le dispositif de contrat doctoral de droit privé, qui risque de court-circuiter les CIFRE, car il semble moins lourd et plus souple. Il peut notamment intéresser les startups du quantique.

Patrice AKNIN tempère la souplesse du dispositif. Le contrat doctoral de droit privé est un format de contrat de travail, qui peut d'ailleurs être adossé à une CIFRE. Il s'agit d'une modalité d'embauche d'un doctorant par une entité de droit privé, qui implique en sus la signature d'un contrat quadripartite de collaboration entre le laboratoire, l'entreprise, l'école doctorale et le doctorant, avant même l'embauche du doctorant.

Virginia BRANCO précise que l'Université Paris Saclay a défini des modalités simplifiées pour faciliter la mise en place de ces contrats de collaboration types.

Géraud DUPUY suggère d'identifier des sujets davantage liés aux problématiques des départements de SHS de l'ENS et demande si les DER aident à la prise de contact auprès des entreprises partenaires.

Philippe MAÎTRE assure que chaque rencontre avec une entreprise est préparée en visant des binômes ENS/entreprise sur différentes thématiques et les SHS sont bien représentées.

À la différence d'un PhD Track, il est exigé pour un étudiant non normalien que le programme PhD Track Entreprise s'achève sur un M2R et que la première année soit réalisée dans les murs de l'ENS en privilégiant une année de recherche thématique ou une année de M2 FE-SUP couplée à un stage en laboratoire.

Nathalie DELANGHE indique que pour comptabiliser les étudiants externes à l'ENS retenus sur un PhD Track Entreprise dans les effectifs étudiants de l'ENS, ces derniers seraient administrativement inscrits dans un PhD Programme, ce qui permet à l'agence comptable de leur verser la bourse.

IV. Dispositif du régime indemnitaire des jurys de concours (Information)

Olivier HUBERT rappelle que la dernière grille de rémunération date de 2012. Depuis, de nouveaux concours ont été mis en place, sans réévaluation ni homogénéisation des rémunérations et avec une grande disparité entre ENS. L'arrêté du 23 août 2022 a amené à réévaluer la rémunération des corrections de copie. Les réflexions ont porté sur la définition du périmètre des missions des membres du jury (vice-présidences), la grille tarifaire par banque/concours et la sécurisation des accès des élèves à l'ENS via les concours.

Les concours sont complexes avec différentes interventions, types de sujets, concepteurs, mises au point, testeurs, correction de copie, surveillance, auteurs... autant d'éléments susceptibles d'introduire des disparités. Des propositions ont été faites visant à modifier des tarifs, se mettre en conformité avec le marché et éviter que certaines missions liées aux concours ne soient pas rémunérées. Ces évolutions amènent un surcoût de l'ordre de 5 900 euros par rapport à la session 2022, modeste au regard du montant total de 150 000 euros. Ce surcoût sera discuté en Conseil d'Administration. Il permet d'obtenir un gain de reconnaissance des engagements des personnels, une homogénéisation et une sécurisation des concours.

Laurent GALMICHE s'étonne qu'une copie de 5 heures soit rémunérée comme une copie de 4 heures, alors que les tarifs sont progressifs sur les autres durées d'examen. Il demande également pourquoi certaines études de dossier et oraux sont rémunérées à l'heure et non au nombre de dossiers.

Nathalie DELANGUE précise que l'arrêté paru en 2022 a permis de réévaluer le coût de correction des copies pour les épreuves de 6 heures et les épreuves des concours littéraires. Pour les autres copies scientifiques, il n'est pas possible d'aller au-delà de 7 euros par copie.

Olivier HUBERT précise qu'il existe une notion de présence ou de non-présence d'un candidat sur les études de dossier et les oraux.

Nathalie DELANGUE ajoute qu'il n'y a pas d'épreuve écrite pour le concours BTS/DUT, mais seulement des épreuves orales et des études de dossier. C'est une manière de reconnaître le travail fourni par les équipes au cours de la demi-journée consacrée aux études de dossiers.

Ludovic CHAMOIN demande pour quelle raison la rémunération est la même pour la conception et la mise au point de sujets entre une épreuve de 4 heures et une épreuve de 5 heures, alors que le travail est plus conséquent dans le second cas.

Olivier HUBERT indique que cette proposition a été vue avec l'ensemble des vice-présidents de concours (scientifique et littéraire) et avec les autres ENS. Il note que la question ne semble pas avoir toujours été bien discutée avec les responsables d'épreuve. Ce point pourra être rediscuté.

La séance est suspendue de 15 heures 10 à 15 heures 30.

V. Formation : règlements et admission voie étudiante (Information)

Olivier HUBERT indique que certains éléments qui n'existaient pas auparavant ont été ajoutés aux règlements des diplômes d'établissements. Ils sont articulés autour des chapitres suivants : admission et inscription aux diplômes d'année de recherche thématique, architecture des formations, modalités de validation, plagiat et fraude et procédure disciplinaire. Le deuxième document transmis fait référence aux conditions d'admission des normaliens étudiants à l'ENS Paris-Saclay : le document pour l'admission 1A, finalisé, est spécifique à chaque DER ; le document pour l'admission 2A, spécifique à chaque DER, sera prochainement finalisé du fait de la mise en

place de la plateforme nationale « Mon Master ». Chaque DER doit s'interroger sur ses propres modalités de recrutement, afin d'avoir une communication globale dans l'école.

Laurent GALMICHE invite à préciser les articles du code de la propriété intellectuelle évoqués dans « plagiat et fraude », afin de rendre ce chapitre plus explicite.

VI. Graduate schools (Information)

David NÉRON est directeur de la *Graduate School* MRES (GS Métiers de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur) de l'Université. Les GS sont de nouvelles structures de l'université qui contribuent à créer des liens forts dans le périmètre à 14 membres. Les GS disciplinaires ou thématiques assurent la coordination des mentions de master, de laboratoires, d'écoles doctorales et d'unités de recherche. Elles ont une stratégie scientifique propre, animent la communauté autour d'une thématique scientifique et servent à répartir des moyens. Les GS transverses fédèrent les actions communes liées à des missions de l'Université. 17 GS et un institut composent l'Université Paris Saclay : l'ENS est présente dans 13 GS et coordonne notamment la GS Transverse MRES. Celle-ci regroupe les actions menées sur la formation aux métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle est transversale aux disciplines et thématiques de l'Université et implique de nombreux opérateurs. La direction de la GS est hébergée au sein de l'ENS. Son objectif est d'être un cadre de coordination, de formation et de recherche pour les étudiants se destinant à de longues études en recherche et vers ces métiers. Elle permet de partager des initiatives, coopérer, mener une réflexion sur la formation à la recherche, et innover en formation. Le Conseil de la GS est composé de 29 membres. Cette entité, nouvelle par rapport aux GS thématiques qui relèvent d'un périmètre scientifique et d'habitudes de collaboration déjà bien établies, a nécessité un temps d'appropriation de la communauté.

David NÉRON présente plusieurs actions liées à la formation à et par la recherche (programme SFRI, certification aux métiers ESR), au portfolio d'actions proposées aux futurs chercheurs (pousses de chercheur-euses) et à la mise en place et au pilotage de formations ou événements en lien avec l'ESR (journée nationale de l'enseignement supérieur, formation à l'innovation pour les futurs cadres de l'ENS, portage d'années de formation transverses...)

Les actions en lien avec la formation aux métiers de l'ESR ont été identifiées dans les cursus/diplômes des opérateurs et ont permis d'instaurer les premiers échanges entre les opérateurs afin de mettre les dispositifs existants en visibilité, d'explorer la faisabilité des interactions et de commencer à imaginer des certifications aux métiers de l'ESR. David NÉRON cite plusieurs exemples d'actions réalisées ou planifiées : Congrès junior (éditions 2022 et 2023), Journal Junior (pour les lauréats du congrès 2022, avec un premier numéro publié prochainement), mise en place du parcours carrière de docteurs « Enseigner dans le supérieur » (cible de 300 à 400 jeunes), organisation de la journée nationale de l'enseignement supérieur (octobre 2023) et élaboration d'un guide de la mission d'enseignement.

La GS est en charge du programme SFRI (Structuration de la Formation par la Recherche dans les Initiatives d'excellence), décliné à l'échelle de l'Université Paris Saclay sous la forme d'un programme intitulé FAIR@UPSAclay (Former, Apprendre et Innover par la Recherche), à hauteur de 17 millions d'euros sur 8 ans, dont deux tiers sont destinés aux actions transverses à l'échelle de l'Université et un tiers aux actions pilotées directement par les 18 GS/Institut. Parmi les actions engagées, un groupe de travail « formation à et par la recherche » piloté par la GS MRES, sera mis en place avec les nombreux opérateurs impliqués.

Par ailleurs, récemment, l'Université Paris Saclay a été sollicitée pour travailler sur l'appel à projets ministériel PUI (pôle universitaire d'innovation) : si le retour est positif, le dossier sera co-construit avec le ministère pour être rendu fin mai au ministère. L'Université demande près de

14 millions d'euros sur 4 ans. L'objectif est de catalyser les actions d'innovation à l'échelle de l'université. La GS MRES serait pilote d'une action de sensibilisation des cadres et futurs cadres de l'ESR à l'innovation.

Patrice AKNIN estime qu'au-delà des problématiques de formation, l'enseignement et l'éducation doivent également être au cœur des sujets de recherche. L'ENS a probablement des éléments intéressants à mettre en avant sur les nouvelles manières d'envisager la délivrance des formations.

David NÉRON répond que ce sujet pourra être traité dans le groupe de travail, avec des acteurs du domaine.

Sylvain ALLANO suggère d'ajouter à la cartographie des actions les initiatives des structures associatives extérieures à l'écosystème de l'Université Paris Saclay. Le caractère transversal de cette GS donne l'impression d'apporter une couche supplémentaire avec le risque paradoxal de noyer ceux qui voudraient aller vers la recherche. L'ENS doit veiller à conserver les fondamentaux qui font la force de la formation, sans essayer de simplement additionner les choses.

Bruno GOUD s'enquiert de la nature des liens avec les écoles doctorales.

David NÉRON répond que les écoles doctorales sont rattachées à des GS disciplinaires. Les GS transverses n'ont pas d'ED à laquelle elles soient directement rattachées, mais ont des liens étroits avec le collège doctoral sur les sujets d'ingénierie de formation, de réflexion politique, de mise en place des formations doctorales.

Jean-François ROCH rappelle que la recherche et l'appropriation d'un sujet s'inscrivent dans des temps longs et qu'il ne faut pas donner une coloration « recherche » à tout. Il s'interroge également sur le fait que la présentation ne mentionne pas les masters FESup.

David NÉRON indique que le sujet des FESup commence à être travaillé. A terme, la GS MRES sera en charge de fédérer les FESup existants à l'échelle de l'école et les prépas Agrégations extérieures à l'ENS au niveau de l'Université Paris-Saclay. Aujourd'hui, une personne qui veut passer l'agrégation n'a aucune information. Un vrai travail de mise en visibilité est nécessaire.

Géraud DUPUY indique que les étudiants de l'ENS qui se destinent à l'enseignement estiment qu'ils manquent de formation pratique ou théorique à la pédagogie. La GS MRES est dissociée de la GS EFE (Education Formation Enseignement) : des actions peuvent-elles être menées auprès des apprenants pour leur donner une formation théorique et pratique à la pédagogie ?

David NÉRON répond que la GS a commencé à travailler le mois dernier sur le sujet.

Stéphane LE ROUX demande si la formation à l'innovation recoupe un des 50 modules du doctorat. Les maîtres de conférences seraient intéressés d'avoir l'avis des doctorants sur l'innovation.

David NÉRON indique que l'offre de formation à l'enseignement pour les doctorants est très étoffée (même si certains modules ont déjà déjà regroupés) mais les questions d'innovation n'en font pas partie. D'ailleurs, la question de l'innovation n'est pas forcément destinée aux doctorants, mais vise plutôt des formations complémentaires pour des étudiants plus jeunes.

VII. Présentation de la Scène de recherche (Information)

Philippe MAÎTRE indique que la Scène de recherche est un théâtre professionnel de 150 places situé dans les locaux de l'ENS et un objet à la fois culturel et de recherche. Toute université de rang mondial a des activités d'arts et sciences, et l'Université Paris Saclay se doit donc de développer

ces aspects. Les actions visées (recherche et création) ne sont pas nouvelles à l'Université et s'inscrivent dans une longue tradition. L'objectif est de partager cet objet à l'échelle de l'Université Paris Saclay. Un soutien financier a été obtenu dans le cadre du PIA4/ExcellenceS pour le projet SPRINGBOARD 2022-2027, dont 900 000 euros pour l'axe Arts-Sciences-Création. Les actions pour les années 2022-2027 incluent un soutien au développement Recherche et Création (résidences, ateliers), un soutien à la culture (représentations publiques), un engagement de financement de 50% sur ressources propres à l'horizon 2027 (développement du mécénat, du financement par des fondations, la région, le ministère, l'Europe). La Scène de recherche est très bien insérée dans le PEPR Industries Culturelles et Créatrices (ICC), coordonné par le CNRS.

Ulysse BARATIN, directeur de la Scène de recherche, rappelle la jeunesse de ce théâtre, dont le cahier des charges est de favoriser les croisements entre arts et sciences à travers des activités de formation, d'ateliers de pratiques artistiques, des résidences d'artistes (art vivant) et une saison artistique ouverte à tous. Ce croisement arts/sciences vise à opérer un dialogue entre des artistes et des chercheurs pour enrichir l'imaginaire des artistes et élaborer de nouvelles esthétiques, et pour les chercheurs de diffuser la culture scientifique, de s'ouvrir sur la société et de changer de regard sur leur discipline et leur manière de chercher.

La Scène de recherche est un lieu jeune, confronté à un déficit de notoriété et ses principaux enjeux sont de la rendre plus visible et de rendre sa programmation plus accessible et conviviale. Ses objectifs sont de diversifier les sources de financement : PEPR, mécénat, subventions du ministère de la Culture via le label à venir, nous l'espérons, de scène conventionnée. Pour ce faire, un travail avec les collectivités territoriales a été engagé (éducation artistique et culturelle des jeunes, des résidents du plateau...) afin d'obtenir un financement des collectivités territoriales qui déblocuera les subventions ministérielles. Cette cascade de financement vaut également pour le mécénat.

Il présente les différents chantiers entrepris : mettre la Scène de recherche au service des élèves de l'ENS Paris-Saclay (rituels culturels...), proposer un système de résidence profitable aux élèves et aux DER, ouvrir la future saison artistique 2023-2024 au plus grand nombre, faire de la Scène de recherche une porte ouverte sur le territoire de l'ENS Paris Saclay, ouvrir la Scène de recherche aux publics scolaires (quand une classe vient assister à une représentation, elle visite aussi des laboratoires), transformer la Scène de recherche en lieu de convivialité, en faire un lieu culturel d'avant-garde (fort intérêt sur l'art vivant et l'écologie) et enfin multiplier les sources de financement (signature d'un contrat de location de la salle avec Servier et éventuellement Danone dans une logique de packaging, conventions avec les collectivités territoriales... vers un conventionnement pluriannuel avec le ministère de la Culture).

Un partenariat avec l'université Louis-et-Maximilien (LMU) de Munich est également envisagé, avec l'idée d'échanges entre artistes et scientifiques d'universités français et étrangers, produisant des œuvres internationales.

Patrice AKNIN souligne l'intérêt de cette initiative : sa reconnaissance par le ministère de la Culture et ses actions potentiellement à l'échelle européenne pourraient être une valeur ajoutée pour l'ENS. Il évoque l'intérêt que pourraient y trouver les chercheurs à revisiter leur objet de recherche.

Patrice AKNIN quitte la séance à 16 heures 40 et confie la présidence du Conseil à Nathalie CARRASCO.

Jean-François ROCH salue l'ambition d'ancrer la Scène dans le territoire local et d'y faire venir les classes et les habitants. Il demande s'il est envisagé de proposer des séances de cinéma aux étudiants, car le plateau en manque cruellement.

Ulysse BARATIN explique que trois compagnies seront associées pendant 2 ans, chacune liée par un « pacte » avec la Scène : une compagnie mènera un projet de long terme avec l'école du Moulon, une autre compagnie fera de même avec le collège Juliette Adam de Gif puis le lycée international de Palaiseau. La 3^{ème} compagnie animera le club théâtre des étudiants de l'ENS. Ces compagnies auront des missions transverses. La Scène sera gratuite pour les étudiants à partir de la saison prochaine, les horaires seront adaptés à ceux des étudiants et des personnels, les compagnies sortiront dans l'espace public aux beaux jours. L'organisation de séances de cinéma est une forte demande des personnels et également de l'EPAPS. La Scène dispose des moyens techniques pour le faire, mais l'économie est différente. L'instauration d'une forme de cinéclub est envisageable. La question est à l'examen.

Sylvain ALLANO suggère à Ulysse BARATIN de se rapprocher du théâtre de Bligny à Briis-sous-Forges, situé dans un centre hospitalier.

Ulysse BARATIN en prend note. Une journée professionnelle a été organisée avec les directions des salles de spectacle d'Essonne. Des partenariats sont déjà envisagés avec l'Azimut d'Antony, la scène conventionnée de Brétigny, l'Opéra de Massy... il est nécessaire de créer des partenariats avec des lieux labellisés. À Olivier HUBERT qui fait le parallèle avec la mise en place de portes ouvertes, il indique que la Scène de recherche prendra en charge le déroulement des journées du patrimoine le 16 septembre, animées par une compagnie belge de circassiens spécialistes de l'*in situ*.

VIII. Questions diverses (Information)

Mélanie PIETRI suggère d'envisager la présence de doctorants aux réunions du Conseil scientifique, notamment via l'ADEPS.

Géraud DUPUY ajoute que le binôme étudiant représente théoriquement les apprenants de l'école, et donc les doctorants, mais éprouve des difficultés à représenter les doctorants de l'école, car les deux communautés se côtoient peu.

Nathalie DELANGHE précise qu'ils pourraient participer en tant qu'invités, mais pas en tant que membres votants, car ils ne sont pas administrativement inscrits à l'ENS, mais dans une école doctorale de l'Université Paris Saclay.

Nathalie CARRASCO y est favorable sur le principe.

Jean-François ROCH confirme qu'il est nécessaire d'adapter la constitution du Conseil scientifique à l'évolution du contexte général de l'Université Paris Saclay.

La séance est levée à 17 heures 05.

Le prochain conseil scientifique se tiendra le vendredi 16 juin 2023 à 9 heures 30 (ou le 9 juin).

